Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conciliation prud'hommes

Par laegir

Bonjour, pour un licenciement pour faute légère que j'estime abusif, j'entame une démarche aux prud'hommes visant à demander des dommages et intérêt (2 mois de salaire), je ne compte pas prendre d'avocat car pas de protection juridique. Si la conciliation est un échec total, puis-je arrêter la procédure et demander de ne pas poursuivre d'aller au jugement,
Merci de votre réponse,

Par Violet

Bonjour laegir,

Lorsque vous indiquez :

" je ne compte pas prendre d'avocat car pas de protection juridique".

Vous pourriez contacter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706

Cordialement.